**AVIS D’ENQUÊTE**

**PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE**

**REVISION DU PLAN LOCAL D’URBANISME (P.L.U.)**

COMMUNE DE CHAMBRY

Le Maire de la Commune de CHAMBRY (Seine-et-Marne),

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.131-1 à L.131-10, L.132-1 à L.132-16, L.151-1 à L.151-4, R.104-11 à R.104-14 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l’environnement et notamment les articles L.122-1 à L.122-14, L .123-1-A à L.123-19-A et R.122-2 à R.122-27 ;

Vu la délibération en date du 5 avril 2022 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération en date du 11 juin 2024 du conseil municipal arrêtant le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision ;

Vu les pièces du dossier de révision du plan local d'urbanisme soumis à l'enquête publique ;

Vu les avis des différentes personnes publiques consultées ;

Vu la décision de nomination en date du 17 avril 2025 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Melun désignant Monsieur Méril DECIMUS en qualité de Commissaire-Enquêteur et Madame Catherine GUILMART-GUERIN en qualité de Commissaire-Enquêtrice suppléante ;

Vu les pièces du dossier soumis à l’enquête publique.

**Objet de l'enquête**

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la révision du Plan Local d’Urbanisme de la commune de CHAMBRY (Seine-et-Marne) du Lundi 26 Mai 2025 à 09 heures au Vendredi 27 Juin 2025 à 17 heures.

L’enquête a pour objectif d’informer et de recueillir les observations et propositions du public sur le projet de révision générale du plan local d’urbanisme.

Au terme de l'enquête, le conseil municipal de CHAMBRY aura compétence pour prendre la décision d'approbation du nouveau plan local d'urbanisme révisé.

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du Commissaire-Enquêteur**  **Monsieur Méril DECIMUS**, Commissaire-Enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Melun | **Nom de la Commissaire-Enquêtrice suppléante**  **Madame GUILMART-GUERIN**, Commissaire-Enquêtrice suppléante, désignée par le Tribunal Administratif de Melun |

|  |
| --- |
| **Dates de l’enquête publique et permanences du Commissaire-Enquêteur** |

|  |  |
| --- | --- |
| L’enquête publique est organisée pour une durée de 33 jours calendaires :  **Du Lundi 26 Mai 2024 à partir de 09 h00,**  **au vendredi 27 juin 2025 17 h00.**  **L’enquête sera close le Vendredi 27 Juin 2025**  **à 17 h00.** | Monsieur DECIMUS, Commissaire-Enquêteur recevra à la Mairie de Chambry:  - **Le vendredi 06 juin 2025 de 09h30 à 12h30**  **- Le mardi 17 juin 2025 de 14h00 à 17h00**  **- le vendredi 27 juin 2025 de 14h00 à 17h00** |

|  |
| --- |
| **Une réunion publique également programmée dans le courant de l’enquête publique le :** |
| **Jeudi 12 juin 2025 à 19h30 en mairie** |

**Consultation du dossier d’enquête publique**

Le dossier du Plan Local d’Urbanisme de la commune de CHAMBRY ainsi qu’un registre d’enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés à la mairie de CHAMBRY.

Il sera consultable pendant 33 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d’ouverture de la mairie (les lundis de 14h00 à 18h00 et les mardis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00), et ce du Lundi 26 Mai 2025 au Vendredi 27 Juin 2025 inclus

Le dossier du PLU de CHAMBRY sera consultable durant toute la durée de l’enquête publique, via Internet à l’adresse suivante :

**https://chambry77.fr/enqueteplu2025/**

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d’enquête déposé en mairie,

- ou les adresser par écrit à l’adresse suivante : Monsieur le Commissaire-Enquêteur – Révision du Plan Local d’Urbanisme - Mairie de Chambry – 10 rue de la Ville– 77910 CHAMBRY

- ou les adresser par email en spécifiant en objet qu’il s’agit de l’enquête publique à l’adresse suivante : **enquetepluchambry77@protonmail.com**

- ou via le formulaire mis à disposition à l’adresse suivante :

[**https://chambry77.fr/enqueteplu2025/**](https://chambry77.fr/enqueteplu2025/)

Consultation et publicité du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur

A l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par la Commissaire-Enquêteur.

Dans un délai de 8 jours après réception du registre d’enquête et documents annexés le Commissaire-Enquêteur rencontrera Le Maire, lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse et l’invitera à produire ses observations éventuelles dans un délai de quinze jours.

Dans un délai d’un mois après la fin de l’enquête et sauf délai supplémentaire compte tenu du nombre de contributions recueillies, le Commissaire-Enquêteur transmettra l’exemplaire du dossier d’enquête déposé au siège de l’enquête, accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Simultanément, il transmettra une copie de son rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montreuil.

Une copie du rapport du Commissaire-Enquêteur sera adressée par Monsieur le Maire à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur au siège de l’enquête, désigné à la Mairie de CHAMBRY aux jours et heures habituels d’ouverture au public ainsi que sur le site internet de la commune, et ceci durant un an à compter de la date de clôture de l’enquête publique.

**Décisions pouvant être adoptées au titre de l’enquête**

Ainsi qu'il résulte du code de l'urbanisme et du droit commun des enquêtes publiques, au terme de l'enquête réalisée conformément aux dispositions du code de l'environnement, et éventuellement après mise en œuvre des nouvelles procédures de suspension d'enquête ou d'enquête complémentaire par délibération, l'organe délibérant du conseil municipal pourra approuver le P.L.U éventuellement modifié.

Les changements opérés au dossier mis à l'enquête publique devront donner lieu à motivation dans la délibération d'approbation du conseil municipal.